

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2014

L'An deux mil quatorze, le vingt-trois octobre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PIERRE DE FURSAC dûment convoqué s'est réuni à la mairie de SAINT PIERRE DE FURSAC sous la présidence de Thierry DUFOUR, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2014

Etaient présents : Mmes et Ms : CAMPORESI Christophe, CARIAT Jacky, CHAPELIER Jean-Luc, CHARAMOND Lucile, CLAVE Claude, DUBOIS Catherine, DUFOUR Thierry, DUNET Marcel, LEFORT Janine, QUINCAMPOIX Xavier, RENAUD Lynette, TESSIER Nadine, VILLEDIEU Michelle et VIOLET Ghyslaine.

Etait absent : METTOUX Robert (pouvoir à DUFOUR Thierry).

Nadine TESSIER a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION 2014/37 du 23/10/2014

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS RELATIVES A LA DEFENSE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un membre délégué à la Défense Nationale.

Le vote a donné le résultat suivant :

Membre :

-CARIAT Jacky

DELIBERATION 2014/38 du 23/10/2014

DISSOLUTION DE LA REGIE DE RECETTES DES PHOTOCOPIES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du Trésorier de dissoudre la régie de recettes des photocopies.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la dissolution de la régie de recettes des photocopies.

DELIBERATION 2014/39 du 23/10/2014

DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin d'obtenir des délégations de signature en vertu de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer délégation de signature à Monsieur le Maire pour :

- 1 : procéder dans les limites fixées par le Conseil Municipal à la réalisation des emprunts pour le montant prévu au budget, destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre des décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au a de l'article L2221-5-1 sous réserve des dispositions du c de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 2 : passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 3 : prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 4 : accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 5 : intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans tous les cas ;
- 6 : réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 € autorisé par le Conseil Municipal ;

Cette délibération annule et remplace celle du 05/04/2014 portant le numéro 2014/019, reçue à la Préfecture de la Creuse le 22/04/2014.

DELIBERATION 2014/40 du 23/10/2014

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE ADMINISTRATIVE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat de travail de la secrétaire administrative, recrutée pour une durée de 2 mois, le 1^{er} septembre 2014.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de travail de la secrétaire administrative, à compter du 1^{er} novembre 2014, pour une durée de deux mois, à temps plein, au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, avec une rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 374, indice majoré 345.

DECISION MODIFICATIVE N°1 : AUGMENTATION DE CREDIT

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : augmentation de crédits

INTITULE DES COMPTES	DIMINUTION / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS (€)
Fournitures d'entretien	60631	1 000.00		
Fournitures de voirie	60633	3 000.00		
Bâtiments	61522	2 000.00		
Honoraires	6226	1 000.00		
Rémunération du personnel non titulaire			6413	7 000.00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		7 000.00		7 000.00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

PROJET D'EXTENSION DU LOTISSEMENT DU RICOURANT

Les fouilles archéologiques menées dans le cadre de l'opération de diagnostic sur le site du Ricourant n'ont rien révélé.

A ce jour, la commune est en attente du courrier officiel autorisant à poursuivre les démarches.

ABROGATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le cabinet 6T, spécialiste en matière d'urbanisme, est intervenu auprès du Conseil Municipal pour présenter les différentes solutions en vue de l'évolution de notre Plan d'Occupation des Sols (POS).

Deux documents peuvent être envisagés :

Carte Communale	Plan Local d'Urbanisme (PLU)
<ul style="list-style-type: none">• Diagnostic simple ;• Zonage ;• Pas de règlement ;• Coût : environ 15 000 € H.T. avec réalisation d'une étude environnementale.	<ul style="list-style-type: none">• Diagnostic complet ;• Analyse globale ;• Document opposable et légal ;• Outil de pilotage ;• Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;• Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;• Coût : entre 27 000 et 30 000 € H.T.

Ces documents sont tous deux subventionnables.

Le POS reste en place jusqu'au lancement d'un de ces deux documents.

Si aucun de ces deux documents n'est mis en place suite à l'abrogation du POS, la commune sera soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Par courrier du 15/10/2014, la Direction Départementale des Territoires (DDT) précise que ces services sont à la disposition de la commune pour l'accompagner dans cette réflexion et l'aider à peser les avantages et les inconvénients de chaque option.

INFORMATION RELATIVE AUX POLITIQUES TERRITORIALES 2015/2017 PORTEES PAR LE PAYS OUEST CREUSOIS

Le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de la préparation de la prochaine Convention Territoriale 2015/2017, le Pays Ouest Creusois va étudier de nouveaux projets.

En effet, le Contrat Plan Etat-Région est un outil de contractualisation permettant l'allocation de fonds destinés à la réalisation de projets.

Pour information, des dossiers de projets ont été déposés à l'échelle de la Communauté de Communes.

A ce titre, le Maire propose de faire émerger des projets de valorisation communale.

POINTS D'INFORMATIONS SUR LA VALORISATION DES PATRIMOINES

A ce jour, la réhabilitation du site de Puychaud est en cours de réflexion.

Le site du Moulin Verdois mériterait une réfection de la zone « fontaine » et la restauration du mur de la zone « pique-nique ».

Une fiche-action regroupant ces deux projets, ainsi que d'autres éléments patrimoniaux, s'élève à un montant de 160 000 € H.T.

Claude CLAVE indique qu'il serait nécessaire de délimiter le petit patrimoine lié à l'eau et de mettre en place une signalétique en lien avec celle du CPIE afin de créer un « chemin de l'eau » tel un élément touristique du territoire.

A ce sujet, une demande d'accès à la rivière a été adressée à ABIODIS/ABIOVAL par la Commission E.D.T.A.

Afin de rétablir l'accès au lavoir et à la fontaine de Chabanne-Judeau, une mise à nu est proposée pour un devis de 1482 € par l'association Traces de Pas.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

PROPOSITION DE PANNEAUX DE RUE

Lors de la réunion publique dédiée à la nomination des rues du lotissement du Ricourant, aucune proposition n'avait été faite par la population.

De fait, l'adjoint à la communication, Christophe CAMPORESI, propose les 4 noms suivants :

- Rue de l'égalité ;
- Rue de la laïcité ;
- Rue de la liberté ;
- Rue de la fraternité.

Ceux-ci sont validés par le Conseil Municipal.

Il est également proposé d'implanter un panneau « Square Sainte Ruffine » au niveau de la jachère fleurie à l'emplacement de la croix portant le même nom, route des Sibieux.

De plus, dans le cadre du devoir de mémoire, il est envisagé de baptiser la route départementale menant au château de Chabannes « Rue des Justes ».

BULLETIN MUNICIPAL

Il est proposé, qu'à partir de 2015, deux éditions de bulletins municipaux soient prévues.

Ceux-ci seront constitués de 16 pages et seront communiqués aux mois de juillet et de décembre/janvier.

PLACE DU CENTRE DE CHABANNES

Face à la menace que représente le mauvais état de la maison d'habitation située place du centre à Chabannes, le Conseil Municipal souhaite installer un périmètre de sécurité pour indiquer le danger.

DECORATIONS DE NOEL

Afin d'amoindrir le coût de la consommation électrique de fin d'année, Le Conseil Municipal décide d'investir dans l'achat d'illuminations de Noël utilisant des ampoules à LED (diode électroluminescente), pour un montant de 2091 € T.T.C.

RESERVE D'EAU DU PEU

Le Conseil Municipal souhaite installer des barrières autour de la réserve d'eau du Peu, afin de rétablir la sécurité lors de la circulation aux abords de celle-ci.

COLLEGE DE BENEVENT L'ABBAYE

Suite à la menace de fermeture d'une classe de 6^{ème} au collège Jean Monnet de Bénévent l'Abbaye, les parents d'élèves ont sondé les familles fursacoises afin de connaître leurs souhaits concernant l'inscription de leur enfant au collège.

En effet, les parents peuvent inscrire leur enfant au collège de Bénévent l'Abbaye, à la cité scolaire R. Loewy de La Souterraine, ou dans un autre établissement de leur choix.

Les retours de ce sondage font émerger un avis favorable à l'inscription au collège de Bénévent l'Abbaye. De nouvelles rencontres entre les différentes parties concernées seront planifiées prochainement.

UTILISATION DE PESTICIDES

La lutte contre la pollution des eaux par les pesticides, fait partie des orientations de la DCE (Directive Cadre Européenne sur l'Eau) et du nouveau SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Depuis 2009, les associations environnementales : Limousin Nature Environnement, les CPIE des pays Creusois et de la Corrèze, Corrèze Environnement et la FREDON Limousin se sont regroupées pour élaborer un programme régional de réduction des pesticides dans l'espace public.

L'objectif de l'opération est d'amener les collectivités (communes, communautés de communes,...) et les autres établissements publics sur l'ensemble de la Région Limousin, à s'engager dans des actions visant à supprimer l'usage des pesticides de l'entretien des espaces publics : voirie, terrains de sport, cours d'école, espaces verts, cimetières, zones d'activités, etc...

Pour officialiser leur démarche, les collectivités qui s'engagent signent une charte d'engagement.

Parallèlement l'opération vise à toucher les jardiniers amateurs à travers des animations et des actions de sensibilisation avec la signature de la charte du jardinier.

Chaque année grâce à l'opération une cinquantaine de communes s'engagent dans l'opération.

Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages est un programme d'action entièrement gratuit pour les collectivités qui s'engagent grâce au soutien financier de différents partenaires.

La charte « Zéro pesticide dans nos villes et villages » tend à devenir une obligation.

La commune de Saint-Pierre-de-Fursac vous invite à une réunion publique « *Réduire l'usage des Pesticides* » **le vendredi 14 novembre 2014 à 18h00** à la salle du conseil de la mairie, présentée par le CPIE des Pays Creusois.

CONSEIL DES SAGES

Un Conseil des Sages a été instauré le 16 octobre 2014 et Madame Michelle VILLEDIEU a été élue Présidente.

Les personnes qui le constituent sont listées ci-dessous :

- ✓ Gilbert BARRET ;
- ✓ Christian BAUDET ;
- ✓ Simone BORAMIER ;
- ✓ Jean-Michel BERTRAND ;
- ✓ Marie-Thérèse CHAPELIER ;
- ✓ André CLAVERIE ;
- ✓ Françoise CLEDAT ;
- ✓ Jean-Claude COUCAUD ;
- ✓ Guy DONY ;
- ✓ Michelle FALCK ;
- ✓ Arlette GENDILLE ;
- ✓ Marie-Josèphe MINGOTAUD ;
- ✓ Gilbert SABATIER ;
- ✓ Jean TIXIER ;
- ✓ Michelle VILLEDIEU.

Le Conseil des Sages respecte le principe de parité.

Ces personnes ont pour la plupart eu des mandats municipaux.

Les communes, conscientes de l'enjeu que représentent en leur sein le capital humain et le vivier d'énergie que sont les « aînés » savent que, quels que soient les âges de la vie, la citoyenneté ne se décrète pas mais elle se construit.

Le Conseil des Sages :

- apporte des conseils ;
- est une force de réflexion et de proposition ;
- est un instrument de démocratie locale participative.

Par ses avis et ses études, le Conseil des Sages donne des éclairages au Conseil Municipal sur les différents projets intéressant la commune et apporte une critique constructive.

Le Conseil des Sages a un pouvoir consultatif s'inscrivant dans une démarche participative importante pour la vie démocratique de notre commune.

Le Conseil des Sages n'est pas un « Conseil de quartier », il n'est pas non plus le représentant des seniors, il représente l'ensemble des citoyens et traite des sujets d'intérêt général.

Le Conseil des Sages est une force d'étude et de proposition pour :

- prodiguer des conseils au service des projets de la cité ;
- faire remonter les souhaits de la population ;
- travailler sur les dossiers proposés par la municipalité, par le Conseil des Sages ou par les citoyens.

Michelle VILLEDIEU fait part au Conseil Municipal que le Conseil des Sages porte un intérêt aux sujets suivants : le chemin de l'eau, le lavoir du Chiroux et la fontaine de Créchat.

De plus, la vitesse excessive entre la route du stade et Ribbes, et les nuisances du terrain de camping ont été abordées.

Michelle VILLEDIEU insiste sur le fait que les différentes commissions issues du Conseil Municipal peuvent demander l'avis du Conseil des Sages.